



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Délibération n°2025-42– Autorisation de céder deux véhicules municipaux

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 13 décembre 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

| Nombre de conseillers : | Exercice : | Présents : | Votants : |
|-------------------------|---|------------|-----------|
| | 19 | 11 | 14 |
| Présents : | Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT, Nicolas RICHARD | | |
| Représentés : | Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Dominique DUMAS donne pouvoir à Mme SHATER | | |
| Absents : | Fabrice NOURY, Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET, Marie MAERTENS, Marie GALANO | | |
| Secrétaire : | Vincent PAIN | | |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 ;

Considérant que le véhicule type MERCEDES Sprinter, mis en circulation le 01/07/1999, immatriculé 204 DND 91, notamment utilisé pour le transport des personnes âgées, devient vétuste et qu'il est nécessaire de le remplacer,

Considérant que le véhicule Tracteur John Deere Modèle 3520 – 2006 - 37,7 Cv Din – immatriculé 236 EFV 91, doit être transféré à la Communauté Paris-Saclay, gestionnaire de la compétence voirie,

Sur présentation du rapport par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la l'unanimité,

Article 1 : autorise la cession du véhicule type MERCEDES Sprinter immatriculé 204 DND 91 pour 2000€, dans le cadre d'une reprise effectuée lors de l'achat d'un nouveau véhicule,

Article 2 : autorise le transfert du véhicule John Deere immatriculé 236 EFV 91 à la Communauté Paris-Saclay et précise que ce transfert est réalisé à titre gratuit.

